

Agriculture | Politique européenne et développement de l'agriculture bio en Nouvelle-Aquitaine



Organisé par Interbio Nouvelle-Aquitaine, le troisième forum régional des filières bio a réuni une centaine de participants, le jeudi 21 mars dans l'espace Aliénor d'Aquitaine à Mussidan (24), commune labellisée Territoire Bio Engagé pour la restauration collective (85% de produits bio). Pour ces professionnels, il s'agissait au cours de cette journée d'échanges d'appréhender les enjeux des nouvelles politiques européennes, notamment dans la nouvelle Politique Agricole, qui au final devrait voir le jour à l'horizon 2021 ou 2022. Un point sur les dispositifs de soutiens régionaux a été fait.

La Nouvelle-Aquitaine, est la troisième région française pour l'agriculture biologique par ses surfaces, soit 210 000 ha de SAU et la deuxième pour le nombre d'agriculteurs. 6 % des agriculteurs néo-aquitains sont en bio. Les filières bio régionales poursuivent leur progression avec 6000 producteurs et plus de 2000 opérateurs engagés, pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros. Et cette tendance à la hausse semble se poursuivre. Depuis deux ans, Interbio Nouvelle Aquitaine, présidée par Philippe Lassalle -Saint-Jean, a pris date dans la ville de Mussidan, commune de la vallée de l'Isle de 3000 habitants labellisée Territoire engagé pour la restauration collective, pour organiser son forum régional. Ce jeudi 21 mars, il s'agissait du troisième qui a réuni une centaine de professionnels : organisations, producteurs, opérateurs. Mussidan fait figure d'exemple : les enfants scolarisés ont droit à la cantine à 85 % de produits bio et locaux et la municipalité développe des ateliers autour de la nutrition et du traitement de certains cancers.

La réglementation en Europe, une opportunité de développement

Cette année, la thématique de la journée était consacrée à l'Europe et en particulier aux politiques européennes dans le développement de la filière bio. La première intervenante, Faustine Bas-Defossez, chef de service de l'analyse des programmes agricoles à l'institut pour la politique environnementale européenne, a rappelé le rôle prépondérant dans les réformes successives de la Pac. Après avoir rappelé que les défis climatiques et environnementaux sont sans précédent, elle a insisté sur le fait que le statu quo n'était pas une option, car " le risque est de compromettre la viabilité à long terme des systèmes agricoles et forestiers. Elle a défendu l'idée qu' "un environnement protégé devait être le pilier fondamental d'une agriculture durable et dynamique." "Les états membres n'ont pas utilisé les flexibilités de la Pac existantes pour améliorer la performance environnementale de

leur agriculture." Selon elle, parmi les leçons à tirer de la PAC 2013, la flexibilité combinée avec le manque d'objectifs clairs, a contribué pour les états membres au maintien du statu quo, qui n'est plus envisageable à l'avenir. Elle ajoute que les mesures du développement rural sont essentielles pour répondre aux priorités environnementales mais supposent des financements adéquats nécessaires." Faustine Bas-Defossez a ensuite réaffirmé l'importance du lien au sol pour l'agriculture biologique en s'interrogeant sur les évolutions en Europe, dans la mesure où aux USA, les cultures hydroponiques respectant la réglementation bio américaine peuvent être certifiées bio. La PAC après 2020, devra être ciblée davantage sur des résultats plutôt que sur la conformité des règles très détaillées. Les pistes évoquées sont les suivantes : la possibilité de basculer 30 % du 1er pilier vers le 2e, ou encore l'obligation légale d'impliquer les autorités environnementales dans la mise en place de plans nationaux stratégiques.

Dans sa conclusion, Faustine Bas-Defossez estime dans le cadre de la PAC, que la réglementation ne devait pas être outil pour cadrer une production mais une opportunité pour le développement des filières. Ensuite, un état des lieux de l'agriculture bio en Roumanie a été présenté aux participants. En Roumanie, on dénombre 10 000 producteurs bio, ce chiffre est en baisse, notamment en raison de l'absence d'une politique agricole spécifique au niveau de l'état. Abram Fitiu, arboriculteur et secrétaire général de la fédération nationale d'agriculture biologique de Roumanie, a indiqué dans son intervention : " que les aides directes et les mesures d'investissements européens pour l'agriculture écologique en Roumanie ont créé une dynamique positive concernant l'approche qualitative, mais n'ont pas la capacité de structurer. "En Roumanie, il n'y a pas d'intervention des pouvoirs publics au niveau national et cela n'a pas permis une structuration du monde agricole en fonction des besoins et des attentes sociétales. Les organisations professionnelles ne sont pas en capacité de le faire." Il estime que l'Union européenne devrait imposer aux états nationaux certaines politiques publiques prioritaires minimales".

Des dispositifs de soutiens au niveau régional

Le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, à travers le pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique, propose des soutiens à l'ensemble de la filière, à travers la formation, le soutien à la production, des aides à la structuration de la filière, à la transformation, la restauration collective, notamment les cantines scolaires. Parmi les objectifs affichés, 10 % de la SAU doit être en bio à l'horizon 2020 et sur les cantines des lycées, 20 % des produits doivent être bio et de préférence d'origine locale à l'horizon 2020. L'augmentation des conversions sous-entend un nombre toujours plus important d'agriculteurs à accompagner. Pour garantir l'accès à un appui technico-économique réactif et de qualité, la Région s'engage à faire progresser son niveau de soutien aux organismes accompagnant les agriculteurs biologiques et à ceux impliqués dans la structuration des filières. Il existe différents dispositifs régionaux, à travers le club des financeurs bio de Nouvelle-Aquitaine ou encore le fonds de garantie Alter'NA. Le club des financeurs bio de Nouvelle-Aquitaine propose notamment des financements qui peuvent aller jusqu'à 40 % des investissements, par exemple en matériels, pour renforcer leur capacité d'innovation. Des bonifications sont possibles en fonction du type de projet, notamment s'il se situe en zone rurale.

Enfin, l'après-midi a été consacrée à des rendez-vous professionnels afin de permettre aux acteurs de la filière de développer leurs débouchés, de rencontrer de potentiels partenaires et financeurs et de renforcer leur réseau à l'échelle de la grande région



Claude-Hélène Yvard

*Crédit Photo : aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 22/03/2019
[Url de cet article](#)*